

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mesdames DARRIET– MEYER
Messieurs BORDESSOULLES – CLAUDEL - DELAGE - NORMANT –
MAGOT - GARRIGUES – CHALOUPIN – RASSIS – THOMAS

Absents excusés: Madame RISPAIL ayant donné procuration à Monsieur CLAUDEL
Monsieur DUFFILLOL ayant donné procuration à Madame DARRIET
Madame JAUBERTIE

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 25 Novembre 2021.

Le procès-verbal **est approuvé à l'unanimité**

ENTREPOT COMMUNAL

Après de multiples relances de la Commune auprès de l'Entreprise de Maçonnerie LAULAN retenue pour engager les travaux de l'entrepôt communal, cette dernière a reconnu son incapacité à tenir son engagement et renonce au marché. Trois entreprises de maçonnerie ont donc été contactées pour remplacer l'entreprise LAULAN. Les premières réponses s'accordent dans les prix attendus et les travaux pourraient être réalisés fin janvier.

DELIBERATION MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT COMMUNAL N °

Renseignements pris, nous n'avons pas besoin de reprendre une délibération puisque celle-ci existe (n°201-021 du 20 mai 2021).

Par contre nous avons établi un contrat de travail (CDD pour un an pour 7/35^{ème}, à compter du 1^{er} Janvier 2022).

Cette augmentation du temps de travail aura un impact de 771.60 € sur le budget communal (Salaire brut chargé)

COMPTE RENDU DES REUNIONS

Une rencontre a eu lieu entre le C.R.D.S.G. (Centre Routier Départemental du Sud Gironde) et des élus de la commission voirie. Lors de cette rencontre le projet de sécurisation routière de la commune a été présentée au C.R.D.S.G.

Le déplacement des panneaux d'agglomération est validé au niveau du quartier de Mauco. Concernant la route de Vidalot, le conseil du C.R.D.S.G. est de positionner le panneau plutôt entre le carrefour de Lahitault et la maison Lagardère. Même recommandation sur la route de Marroccq où le panneau pourrait être avancé au niveau de l'habitation de Monsieur Baldino.

Route des Poupettes, pas de déplacement de panneau d'agglomération mais une probable limitation

à 50 km dans la descente à partir du haut de la route des Poupettes (carrefour avec la Route de Bartazac) après étude des services du C.R.D.S.G.

Au niveau de l'aménagement de la descente vers le pont du Beuve toujours route des Poupettes en venant du bourg, un rendez-vous est fixé avec les techniciens du C.R.D.S.G. Le 17 décembre pour étudier les solutions possibles.

Enfin, la demande de l'arrêt de bus Impasse Arroudés sera acceptée par le C.R.D.S.G. Cet arrêt pourrait être opérationnel dès janvier pour un coût neutre pour la Commune.

Monsieur le Maire rend compte de l'Assemblée Générale du Syndicat des eaux qui a eu lieu le 9 décembre dernier au cours de laquelle les points principaux suivants ont été abordés :

- création d'un poste agent d'accueil et administratif au SIAPA de Castets et Castillon pour faire face à l'augmentation du nombre de compteurs.
- le Syndicat doit passer une convention avec la Communauté de Communes du Sud Gironde pour la rétrocession à l'euro symbolique d'un véhicule Kangoo au SPANC dans le cadre d'un transfert de compétence.
- la facture d'eau va augmenter de 6%. Cette augmentation devra permettre de faire face aux travaux de résorption de fuites et à la diminution de l'aide accordée par l'Agence Adour Garonne ainsi qu'à la hausse du coût des énergies et des carburants. Par ailleurs, l'assainissement collectif augmentera de 1%.

Monsieur Guillaume NORMANT rend compte de la réunion de la Communauté de Communes portant sur le Règlement Local de Publicité Intérieure à laquelle il a représenté notre Commune. Une étude locale est en voie de finalisation pour un nouveau règlement qui limitera la pollution visuelle en jouant sur les endroits d'affichage autorisés, les dimensions des panneaux etc.... L'objectif est de rendre le Règlement National localement plus restrictif. Une enquête publique suivra et un vote sera réalisé en septembre 2022.

Madame Mélanie DARRIET informe du contenu de la réunion du SISS à laquelle elle a assisté. Il y aura au niveau de ce syndicat une relance des appels d'offres concernant les couvertures d'assurances dont le coût augmente drastiquement ainsi que la mise en place d'une prévoyance pour les employés.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Madame Chantal MEYER rend compte de la réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies. La distribution des colis de fin d'année pour les anciens se fera à partir du 18 décembre. Les binômes de distribution sont les mêmes que l'an passé ; ils retireront les colis à la mairie le 17 décembre.

Concernant les décorations de Noël, la Commission souhaite l'ajout d'un sapin dans la zone du foyer. Le Conseil Municipal approuve et les élus s'en occuperont sous peu.

Pour l'année prochaine il faut réfléchir à une décoration et illumination de l'entrée du village.

La réception d'accueil des nouveaux habitants prévue initialement à la Maison de Bieujac devrait se faire dans la salle des fêtes pour des raisons sanitaires et de commodité. L'idée est d'offrir à chaque arrivant une plante à mettre en terre pour symbole de l'enracinement et de l'intégration.

Concernant les vœux municipaux, une estimation est faite à 200 participants. Il sera nécessaire de décorer la salle avec des plantes de prêt et de réfléchir à une disposition opportune des lieux de service des plats. Les membres de la commission consulteront les fournisseurs potentiels (propositions et prix) pour la prochaine réunion de la commission du 6 janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

La Préfecture de la Gironde demande aux mairies d'éviter les rassemblements importants sans les interdire en faisant appel à l'intelligence collective. Nous sommes au niveau 3 et toute organisation doit être accompagnée d'un contrôle pass'sanitaire vaccinal et PCR et d'un port du masque obligatoire.

Monsieur Philippe ESCANDE, géomètre, a transmis l'ébauche du projet d'aménagement du futur lotissement qui propose deux logements pour la Commune destinés à la location et 11 lots à la vente d'environ 850 m² chacun. Le prix de vente de ces lots sera évalué en tenant compte du coût de réalisation des VRD (Voies et Réseaux Divers) par la Commune et des prix du marché.

Les barrières de sécurité devant la Maison de Bieujac ont été positionnées ainsi que les éclairages de signalisation au sol de la traversée devant l'établissement et le renforcement de la signalétique du sens interdit.

Face à l'agression inadmissible dont Monsieur le Maire de Saint Macaire, Cédric GERBAUD, a été victime récemment, le Conseil Municipal fait part de son indignation et apporte son soutien plein et entier au Maire de Saint Macaire.

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.